

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01139

Numéro SIREN : 847 885 985

Nom ou dénomination : A.C.P.M.

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 10076

«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le Président,
Alexis CHEMOULI



Désignation de l'entreprise <u>A. C. P. M.</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>28 RUE GABRIEL PERI 92300 LEVALLOIS PERRET</u>																									
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>5</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>										8	4	7	8	8	5	9	8	5	0	0	0	1	4
8	4	7	8	8	5	9	8	5	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2														
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le															
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	1	2	0	2	1							
3	1	1	2	0	2	1																			
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	355 261	030	63 075					292 186														
	Immobilisations financières * (1)		040	30 820	042						30 820														
Total I (5)			044	386 081	048	63 075					323 006														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	24 821	052					24 821														
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 719	070						4 719														
		Autres * (3)	072	69 215	074						69 215														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	51 648	086						51 648														
	Charges constatées d'avance *		092	6 282	094						6 282														
Total II			096	156 686	098					156 686															
Total général (I + II)			110	542 766	112	63 075				479 692															
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126					100															
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134					6 123															
	Résultat de l'exercice				136					4 656															
	Provisions réglementées				140																				
Total I					142				11 879																
Provisions pour risques et charges					Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					245 194															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					118 651															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	84 050				103 967															
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III					176				467 813																
Total général (I + II + III)					180				479 692																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		174 273																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. C. P. M.

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	719 355
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	9 264
Autres produits				230	4
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	728 624

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	6 208
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	310 374
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(16 818)
Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)			242	216 302
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)		243 3 374	244	10 322
Rémunérations du personnel *				250	133 032
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	22 887
Dotations aux amortissements *				254	34 086
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	121
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	716 513

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	501	Charges financières (V)	294	2 176
Produits exceptionnels (IV)				290	354
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348	300	5 312
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	822

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

				310	4 656
--	--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	822		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991				
ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. centdecies)	293		
Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
Droit divers					
Deduction exceptionnelle (Art 39. duies)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39. duies A)	643		
Deduction exceptionnelle (Art 39. duies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39. duies C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39. duies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. decies E)	641		
Deduction exceptionnelle (Art 39. duies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39. duies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

		352	5 478	354	
--	--	-----	-------	-----	--

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
----------	--	-----	--	--	--

	Déficits antérieurs reportables *			360	
--	-----------------------------------	--	--	-----	--

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

		370	5 478	372	
--	--	-----	-------	-----	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise:A...C...P...M.....															Néant ☐ *																
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021										Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :										376	10,00																				
Dont apprentis										657																					
Dont handicapés										651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	719 355																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105																					
TOTAL 1										106	719 355																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	4																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143																					
Subventions d'exploitation reçues										113	9 264																				
Variation positive des stocks										111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153																					
TOTAL 2										144	9 268																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																															
Achats										121	370 961																				
Variation négative des stocks										145	16 818																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	136 098																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	80 204																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	121																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150																					
TOTAL 3										152	604 202																				
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	124 421																		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	124 421																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	719 355																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026																					
Période de référence										024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1
Date de cessation																															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																															

«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 AVRIL 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cher Associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à **719.355 euros**, soit une augmentation de 218.343 euros, soit 30.35 % par rapport à l'exercice précédent, d'un montant de 501.012 euros.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 4 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 6.208 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 45.351 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 216.302 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 97.848 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 10.322 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 7.786 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 133.032 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 76.702 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 22.887 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 10.862 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 10 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 34.086 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent d'un montant de 17.719 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 121 euros en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent d'un montant de 27 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 716.513 euros en augmentation par rapport à celles de l'exercice précédent d'un montant de 431.227 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 12.111 euros, contre un bénéfice de 70.664 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 1.675 euros, contre un montant déficitaire de 2.284 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort à un montant positif de 10.436 euros, contre un montant positif de 68.380 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel négatif de 4.958 euros, contrairement à l'exercice précédent qui était nul.

- d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 822,00 euros, contre un montant de 11.093 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat net de l'exercice se solde par un **bénéfice de 4.656 euros**, contre un bénéfice de 57.287 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 479.692 euros, contre 352.397 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4.656 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 4.656 euros en report à nouveau, portant ainsi ce compte à un montant de 10.779 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et qui se sont poursuivies durant l'exercice écoulé, à savoir :

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes :

- Créance liquide et exigible dont est titulaire Monsieur Philippe MARC pour un montant de 40.000 euros au 31 décembre 2021 ;
- Créance liquide et exigible dont est titulaire Monsieur Alexis CHEMOUILI, pour un montant de 40.050 euros au 31 décembre 2021.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**Fait à Paris,
Le 17 mars 2022**

**Le Président,
Alexis CHEMOUILI**



«A.C.P.M.»

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 AVRIL 2022 -----

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à **4.656 euros** en report à nouveau, portant ainsi ce compte à un montant de 10.779 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 AVRIL 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président,
Alexis CHEMOUILI



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Greffes - Dépôt des comptes annuels

4 rue Pablo Neruda

92020 NANTERRE CEDEX

Affaire : ACPM (SAS)

N/Réf. : 18.00094/JPC

V/Réf : Dépôt des comptes annuels**SAS "ACPM"****847 859 985 RCS NANTERRE**

PARIS, le (date de la Poste)

Madame ou Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la Société en référence, les documents suivants constituant le dépôt des comptes annuels clos le 31 décembre 2021, en votre Greffe, à savoir :

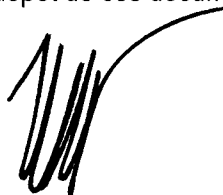
- Rapport du Président à l'Assemblée,
- Résolution d'affectation du résultat,
- Le bilan et les comptes clos.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque bancaire libellé à l'ordre de votre Greffe pour un montant de **45,73 €**.

Je reste dans l'attente de l'envoi par vos soins du certificat de dépôt de ces documents.

Je vous prie d'agréer mes distinguées salutations,

Pj



Jean-Philippe CHEMOUILI

Avocat à la Cour

jpc@ojje.fr